

**CONTRAT D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET
LA GESTION DE SERVICES DE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET**

Avenant n° 5



Adaptation du service « Sillonne » sur la commune de Couffouleux

ENTRE :

La communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet,

Représenté par Monsieur Paul SALVADOR, Président de la communauté d'agglomération,
dûment habilité par délibération communautaire en date du 2024 .

D'UNE PART,

ET :

La Société « D'un Point à l'Autre »,

dont le siège social est situé au 14 rue Jean-Henri Fabre, ZA Montplaisir, 81000 ALBI
immatriculée au RCS d'Albi sous le numéro 535 198 592

Représentée par son Directeur Général en exercice , agissant en vertu
d'une délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2022,

D'AUTRE PART.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- De modifier le fonctionnement du service « Sillonne » sur la commune de Couffouleux
- De modifier les horaires de « Sillonne »
- De modifier la rémunération de l'opérateur interne

Article 2 : Le réseau de Sillonne Passe Pont sur Rabastens

Pour rappel, l'offre de transport du service Sillonne sur les communes de Rabastens et Couffouleux se compose d'une ligne régulière structurante reliant les deux communes et assurant notamment la desserte des établissements scolaires (écoles primaires et collège). Depuis le 1er septembre 2024, à la suite de la fermeture du pont entre les deux communes, le service Sillonne ne circule plus que sur la commune de Rabastens.

Article 3 : Le réseau Sillonne Passe Pont sur Couffouleux

Dans la mesure où les travaux se terminent le 30 mars 2025, et en raison de la suppression d'une partie de l'offre commerciale sur Couffouleux, la rémunération de l'opérateur sera modifiée.

Le coût unitaire du kilométrage commercial est de 0,95 €/km. Sur la période mentionnée ci-dessus, 8 051,4 km commerciaux seront supprimés. Ainsi, si les travaux se terminent à la date prévue, l'agglomération économiserait 7 648,83 € HT (valeur d'origine).

À partir du lundi 4 novembre, un service de substitution sera mis en place sur la commune de Couffouleux, du lundi au vendredi, en période scolaire.

Les horaires de cette navette sont présentés en annexe.

Ce service fonctionnera jusqu'à la fin des travaux sur le pont (RD12), soit pendant 85 jours.

Le coût journalier de ce service est de 160€HT.

Ainsi, dans la mesure où les travaux se terminent à la date prévue et le réseau retrouve son fonctionnement classique, le coût de la mise en place de ce service de substitution représente un coût total de 13 600 € HT.

Article 4 : Le Transport à la demande

Durant la période des travaux, un service de substitution « Sillonne Passe-Pont » est assuré sur la commune de Couffouleux en semaine. Néanmoins, les arrêts « Sillonne Passe Pont » sont intégrés au service de transport à la demande pour la demi-journée du samedi.

Pour rappel, la commune de Couffouleux appartient à la zone 8.

Les demi-journées de fonctionnement sont le mercredi après-midi et le samedi matin.

Le coût de ce service s'élèvera à 89,50 € HT par demi-journée, sachant qu'une demi-journée correspond à 3 heures de conduite et une moyenne de 70 km parcourus.

L'heure supplémentaire sera facturée 15 € HT.

Le kilomètre supplémentaire sera facturé 0,60 € HT pour un véhicule électrique et 0,11 € HT pour un véhicule diesel.

Article 5 : Modification de la rémunération de l'Opérateur Interne

En raison de l'incertitude concernant la durée des travaux, le montant exact des modifications effectuées sera calculé à la fin de l'exercice. Ainsi la rémunération de l'opérateur interne pour l'exercice 2024/2025 sera régularisée au 31 aout 2025.

Fait à Albi, le

Pour l'autorité organisatrice
La Communauté d'Agglomération
Gaillac – Graulhet,
(lu et approuvé)

Pour l'opérateur interne,
La SPL D'un point à l'autre

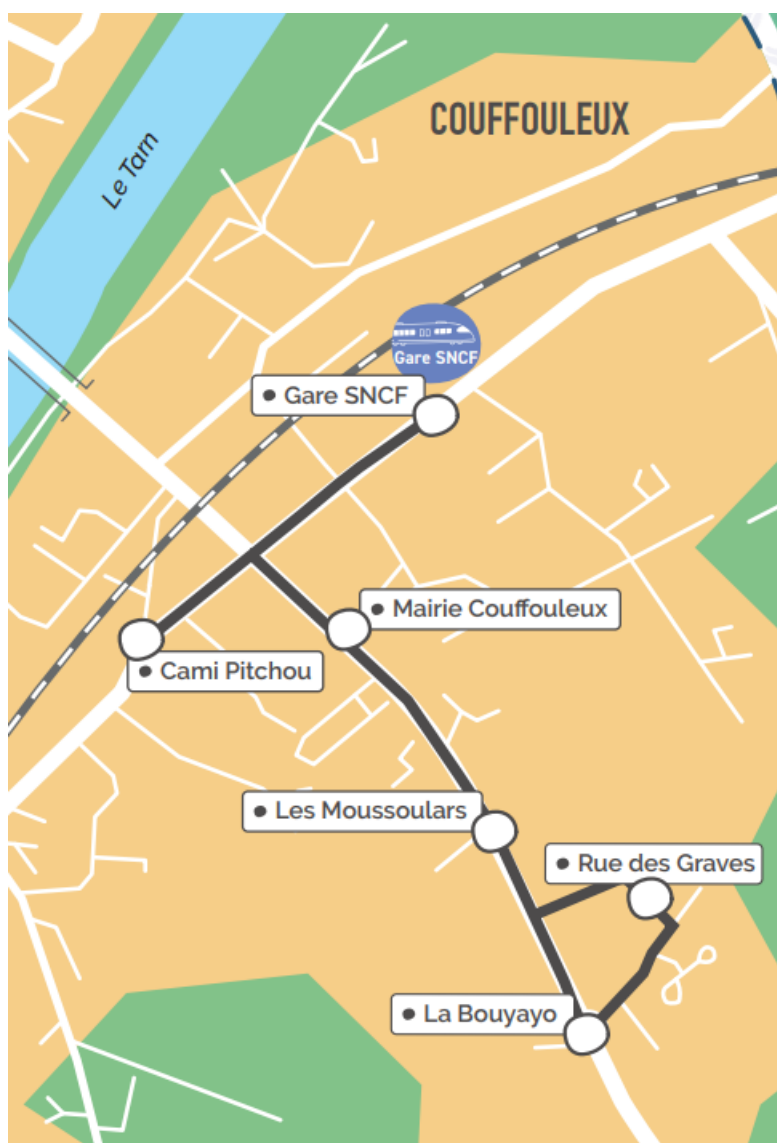
(lu et approuvé)

Le Président,

Le Directeur Général

ANNEXES

- Annexe 1 – Le tracé du service sur Couffouleux



• Annexe 2 – Grille horaires sur Couffouleux

		Lundi au Vendredi						MERCREDI						LMJV							
Période scolaire		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
COUFFOULEUX	Av de la Gare	07:55	08:05	08:15	08:25	08:35	08:45	12:05	12:15	12:25	12:35	12:45	12:55	16:45	16:55	17:05	17:15	17:25	17:35	17:45	
	Cami pitchou	07:56	08:06	08:16	08:26	08:36	08:46	12:06	12:16	12:26	12:36	12:46	12:56	16:46	16:56	17:06	17:16	17:26	17:36	17:46	
	Mairie	07:57	08:07	08:17	08:27	08:37	08:47	12:07	12:17	12:27	12:37	12:47	12:57	16:47	16:57	17:07	17:17	17:27	17:37	17:47	
	rue des graves	07:58	08:08	08:18	08:28	08:38	08:48	12:08	12:18	12:28	12:38	12:48	12:58	16:48	16:58	17:08	17:18	17:28	17:38	17:48	
	La bouyayo	07:59	08:09	08:19	08:29	08:39	08:49	12:09	12:19	12:29	12:39	12:49	12:59	16:49	16:59	17:09	17:19	17:29	17:39	17:49	
COUFFOULEUX	La bouyayo	08:00	08:10	08:20	08:30	08:40	08:50	12:10	12:20	12:30	12:40	12:50	13:00	16:50	17:00	17:10	17:20	17:30	17:40	17:50	
	Les Moussoulars	08:01	08:11	08:16	08:26	08:36	08:51	12:11	12:21	12:31	12:41	12:51	13:01	16:51	17:01	17:11	17:21	17:31	17:41	17:51	
	Av de la Gare	08:02	08:12	08:17	08:27	08:37	08:52	12:12	12:22	12:32	12:42	12:52	13:02	16:52	17:02	17:12	17:22	17:32	17:42	17:52	

MERCREDI					
x	x	x	x	x	x
12:05	12:15	12:25	12:35	12:45	12:55
12:06	12:16	12:26	12:36	12:46	12:56
12:07	12:17	12:27	12:37	12:47	12:57
12:08	12:18	12:28	12:38	12:48	12:58
12:09	12:19	12:29	12:39	12:49	12:59
12:10	12:20	12:30	12:40	12:50	13:00
12:11	12:21	12:31	12:41	12:51	13:01
12:12	12:22	12:32	12:42	12:52	13:02